



idinvest
PARTNERS

IDINVEST EXPANSION 2016



INVESTISSEZ DANS DES PME DE CROISSANCE ET RÉDUISEZ VOTRE ISF DE 45% (SOIT 50% DE 90%) DE VOTRE INVESTISSEMENT (HORS DROITS D'ENTRÉE), DANS LA LIMITE DE 45.000€¹ DE RÉDUCTION EN CONTREPARTIE D'UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL, DE LA CONSERVATION DES ACTIONS SOUSCRITES JUSQU'AU 31/12/2021² ET D'UNE PERSPECTIVE DE SORTIE A 7 ANS (IDINVEST EXPANSION 2016 NE PROCEDERA A AUCUN REMBOURSEMENT D'APPORTS JUSQU'AU 31/12/2023³, SANS QU'UNE DATE LIMITE DE REMBOURSEMENT NE SOIT FIXÉE).

Idinvest Expansion 2016 est une société anonyme faisant une offre au public de 300.000 BSA A. Les BSA A sont des titres donnant accès au capital de la société en cas de décision de leur titulaire de les exercer. Ils donnent chacun le droit en cas d'exercice de souscrire une Action A au prix unitaire de 100 euros chacune (hors droits d'entrée), soit, en cas d'exercice de l'intégralité des BSA A, à une

augmentation de capital de 30.000.000 d'euros maximum. Idinvest Partners gère la société pour la constitution et le suivi de son portefeuille de participations. Le prospectus est disponible chez Idinvest Partners - 117, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris - www.idinvest.com ainsi que sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

Les investisseurs sont invités à prendre connaissance du prospectus et notamment des facteurs de risques⁴ et des frais⁵. L'Autorité des marchés financiers a apposé le VISA AMF n°16-080 en date du 16 mars 2016 sur le prospectus relatif à cette offre.

SOUTIEN À LA CROISSANCE ET AVANTAGE FISCAL ISF

Sous réserve de la conservation des actions jusqu'au 31/12/2021 et de la perspective de sortie, étant précisé qu'aucun remboursement d'apports n'aura lieu jusqu'au 31/12/2023 sans qu'une date limite de remboursement ne soit fixée.

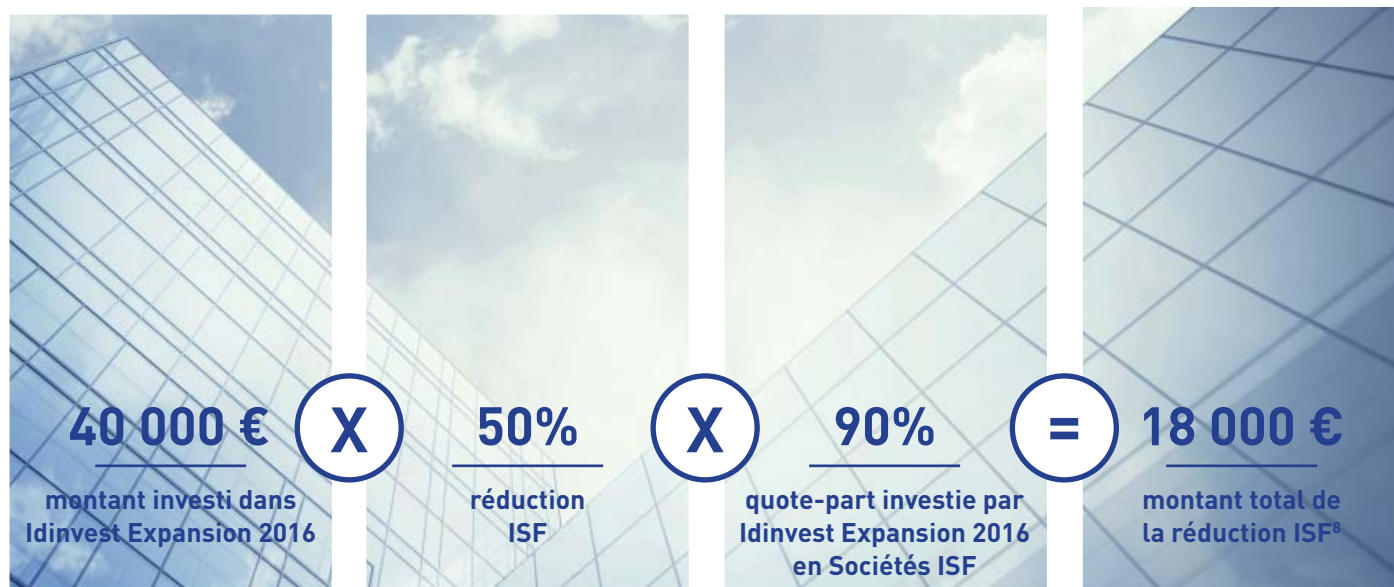
Idinvest Expansion 2016 a pour objectif d'investir les capitaux reçus de ses investisseurs conformément aux dispositions de l'article 885-0 V bis du CGI et donc de constituer un portefeuille diversifié de Participations au capital de Sociétés ISF (i.e. de sociétés vérifiant les conditions prévues au I dudit article qui sont détaillées dans le Prospectus⁶).

Cette stratégie d'investissement vise à faire bénéficier ses actionnaires d'un double avantage fiscal en matière d'ISF, à savoir :

- un avantage "à l'entrée" au capital d'Idinvest Expansion 2016, sous forme d'une réduction du montant de leur ISF dû au titre de l'année 2016, égale à 45% du montant de leur souscription, hors droits d'entrée, dans la limite d'une réduction annuelle de 45.000 €¹;
- un avantage "sur la durée" de l'investissement, sous forme d'une exonération d'ISF de la valeur des actions d'Idinvest Expansion 2016, qu'ils détiennent au 1er janvier de chaque année suivant leur souscription, à hauteur de la fraction de son actif investie dans des Sociétés ISF.

En conséquence, pour que ses actionnaires puissent bénéficier pleinement d'une réduction de leur ISF 2016, Idinvest Expansion 2016 entend investir 90 % du montant des souscriptions⁷ d'actions, issues de l'exercice des bons de souscription d'actions, qu'elle aura reçues au plus tard le 1er juin 2016, de telle sorte que, d'ici le 15 juin 2016 au plus tard, elle ait constitué un portefeuille diversifié de Participations au capital de Sociétés ISF au moyen de ces capitaux.

POUR UN INVESTISSEMENT DE 40 000 €* DANS IDINVEST EXPANSION 2016, VOUS OBTIENDREZ UNE RÉDUCTION DE VOTRE ISF COMME SUIT :



*Le minimum de souscription par souscripteur est de 25.000 € (hors droits d'entrée)

L'investissement dans Idivest Expansion 2016 comporte un risque de perte en capital.

La souscription à Idivest Expansion 2016 s'effectue sous forme d'une souscription à une émission de bons de souscription d'actions A émis à titre gratuit qui sont exercés moyennant un versement de 100€ (hors droits d'entrée) par BSA A, et donnent chacun droit à la souscription d'une action A. La souscription des actions A sera définitive après validation de la souscription et l'expiration du délai de rétractation du souscripteur⁹.

La souscription à Idivest Expansion 2016 est réservée aux redevables de l'ISF en 2016 qui :

- soit ont un patrimoine net taxable à l'ISF au 1er janvier 2016 supérieur ou égal à 2.570.000 €,
- soit ne sont pas tenus de faire une déclaration en France de leurs revenus perçus en 2015.

L'offre de souscription ne s'adresse donc pas aux personnes qui déclarent en 2016 leur patrimoine et leur ISF dans leur déclaration de revenus perçus en 2015.

¹Pour le calcul du plafond de réduction d'ISF de 45.000 €, l'investisseur doit tenir compte de l'ensemble des réductions de son ISF 2016 dont il pourrait bénéficier en 2016 conformément aux articles 885-0 V bis (au titre de souscriptions, en direct dans des PME, dans des holdings ISF et dans des parts de FCPI et FIP) et 885-0 V bis A du CGI (dons en faveur d'associations et de fondations).

²Pour bénéficier de la réduction d'ISF, le souscripteur doit conserver ses actions jusqu'au 31/12/2021.

³Afin de respecter les conditions permettant au souscripteur de bénéficier d'une réduction de son ISF, Idivest Expansion 2016 ne procédera à aucun remboursement d'apports jusqu'au 31/12/2023.

⁴Pour plus de détails, cf. Prospectus (Partie II § 4).

⁵Pour plus de détails, cf. Prospectus (Partie II § 20.1.4).

⁶Pour plus de détails, cf. Prospectus (Préambule de la partie II).

⁷Hors droits d'entrée, d'un montant maximum de 5 € par action souscrite.

⁸Compte tenu des droits d'entrée compris entre 0 € et 5 € par action souscrite, le montant effectif de la réduction d'ISF sera au plus de 45% et au moins de 42.85% du montant de votre versement (droits d'entrée compris).

⁹Pour plus de détails, cf. Prospectus (partie I, §C18).

IDINVEST EXPANSION 2016 : DONNÉES CLÉS

**Date limite de souscription des BSA A et des actions A résultant de leur exercice :
1^{er} juin 2016 (minuit)**

Parité : 1 BSA A donne droit à la souscription d'1 Action A

Prix d'émission des actions A : 100 €

Souscription minimale : 250 actions A, soit 25 000 €

Production des comptes : annuelle le 30 septembre et pour la 1^{ère} fois le 30 septembre 2017

Droits d'entrée : au plus 5 € par action

Société de gestion : Idinvest Partners, société de gestion agréée par l'AMF sous le n° 97-123

Dépositaire: CACEIS (Groupe Crédit Agricole)

Idinvest Expansion 2016 a décidé de faire une offre au public, avec suppression du droit préférentiel des actionnaires, jusqu'au 1^{er} juin 2016 portant sur un maximum de 300 000 BSA A souscrits à titre gratuit.

Par ailleurs, afin d'assurer un alignement d'intérêts avec les investisseurs, Idinvest Partners (ses salariés, dirigeants et actionnaires) souscriront à des BSA B donnant chacun le droit de souscrire à une action B pour un prix de 100 euros¹⁰.

La répartition des bénéfices distribuables et du boni de liquidation entre les actions A et les actions B est réalisée à raison de 80 % pour les actions A et de 20 % pour les actions B, en contrepartie d'un investissement en actions B représentant 0,25% minimum du montant total des souscriptions.

DURÉE DE CONSERVATION FISCALE DES ACTIONS PENDANT 5 ANS AU MOINS

A compter du 1^{er} janvier 2022, le délai de conservation fiscal étant expiré :

- Idinvest Expansion 2016 s'efforcera de céder les Participations qu'elle détient, et
- les investisseurs pourront céder leurs actions à des tiers, sans remettre en cause leur réduction d'ISF.

Le non-respect de ce délai de conservation fiscal entraînera la reprise de la réduction d'ISF obtenue par l'investisseur.
Il est rappelé que l'investissement dans Idinvest Expansion 2016 comporte un risque de perte en capital et de liquidité. La cession des participations et le calendrier de sortie ne sont pas garantis.

¹⁰Pour un nombre maximum de 388 étant précisé que les montants versés au titre de la souscription des actions B devront représenter au moins 0,25% du montant total des capitaux souscrits.

Les actions B donnent notamment des droits politiques et financiers particuliers. Pour plus de détails, cf. Prospectus (partie II § 21.2.3).

PERSPECTIVE DE SORTIE A partir de 7 ans (étant précisé que la date de remboursement des apports n'est cependant pas fixée)

Idivest Expansion 2016 a été immatriculée le 7 mars 2016 au RCS de Paris sous le n°818 911 414 et a une durée de vie de 99 années venant à échéance le 6 mars 2115 (sauf dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire ou prorogation).

Jusqu'au 31 décembre 2021, aucune possibilité de sortie (hors cession anticipée) ne sera offerte aux actionnaires afin de ne pas remettre en cause l'avantage fiscal des souscripteurs¹¹. En outre, compte tenu de la condition applicable à Idivest Expansion 2016 et à la cible de non remboursement des apports avant le 31 décembre 2023, les investisseurs ne peuvent espérer un remboursement qu'après cette date.

Idivest Expansion 2016 a pour objectif d'offrir une perspective de sortie à ses investisseurs (sans que cela ne soit une garantie). Cette perspective de sortie pourrait être offerte notamment par voie de réduction de capital au plus tôt après 7 ans¹² étant précisé qu'il ne s'agit pas d'un engagement d'Idivest Partners de céder les participations en portefeuille.

Idivest Partners s'efforcera de négocier systématiquement des pactes d'actionnaires organisant des perspectives de sortie conjointes avec les actionnaires majoritaires en cas de cession industrielle ou d'admission à la négociation des titres souscrits par Idivest Expansion 2016.

En cas de co-investissement avec d'autres fonds et holdings gérés ou conseillés par Idivest Partners, les conditions de sortie seront en principe les

¹¹Pour bénéficier de la réduction d'ISF, les investisseurs s'engagent à conserver les actions d'Idivest Expansion 2016 jusqu'au 31/12/2021 inclus. Toutefois, en cas de cession de gré à gré des actions pendant ce délai de 5 ans pour cause de licenciement, d'invalidité ou de décès du redevable, de son conjoint, de son concubin ou de son partenaire lié par un PACS, la réduction d'ISF ne sera pas reprise.

¹²Expiration de la 7^{ème} année suivant celle de la Souscription.



mêmes pour tous ces véhicules (sous réserve des éventuelles particularités de chacun d'eux). A titre exceptionnel, Idivest Partners pourra également envisager le transfert d'une participation détenue par Idivest Expansion 2016 à un autre de ces fonds.

Idivest Expansion 2016 pourrait également être cotée sur un marché (organisé ou réglementé) afin de faciliter la recherche d'acquéreurs pour ses actions sans que toutefois cette admission sur un marché ne constitue en soi une liquidité réelle, celle-ci dépendant du marché et de l'appétence du marché pour les actions de la société.

Idivest Partners pourra également rechercher un acquéreur en vue d'une cession en bloc de la Société pour un prix correspondant à sa valeur liquidative¹³.

Malgré le soin pris dans la sélection et le suivi des entreprises financées, l'investissement dans Idivest Expansion 2016 comporte un risque de perte en capital (Idivest Expansion 2016 n'accorde aucune garantie du capital aux actionnaires).

¹³Conformément à l'article 10.2 des statuts d'Idivest Expansion 2016, si Idivest Partners négocie la cession de 100% des actions d'Idivest Expansion 2016 à un tiers pour un prix au moins égal à la valeur liquidative d'Idivest Expansion 2016 déterminée par un expert indépendant à la date de la cession, chaque investisseur s'engage par avance à céder ses actions en contrepartie de ce prix, réparti entre les deux catégories d'actions suivant les règles définies à l'article 12.2 des statuts et rapporté au nombre d'actions de cette catégorie qu'il détient.



TAUX DE FRAIS MOYENS ANNUELS (TFAM) MAXIMAUX

Catégorie agrégée de frais	Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM maximaux)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	Dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie	0,625%	0,625%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,597%	0,838%
Frais de constitution	0,150%	0,00%
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,282%	0,00%
Frais de gestion indirects	0,050%	0,00%
Total	4,703% = Valeur du TFAM-GD maximal	1,463% = Valeur du TFAM-D maximal

Compte tenu de ces taux maximum calculés sur une période de 8 ans, les frais supportés par Idinvest Expansion 2016 (i.e. hors droits d'entrée qui sont versés par le souscripteur en plus du montant de sa souscription et non par la Société) sur la même période, pourraient représenter jusqu'à 32,62% TTC des montants souscrits.

A valorisation constante du portefeuille, le Souscripteur ne récupérerait que 67,38% (note : 100 – Tx de frais cumulé) de son investissement à l'issue de cette période de huit ans, étant précisé que les frais liés à la rémunération récurrente du distributeur ne sont dus que pour une période allant

jusqu'au 31/12/2021 mais ont été annualisés sur la période de calcul de 8 ans.

Compte tenu de l'investissement d'au moins 90% des montants souscrits par Idinvest Expansion 2016 dans des Sociétés ISF, la Société de Gestion et les distributeurs auront à différer le paiement de leur rémunération (sauf à ce que les revenus et produits du portefeuille permettent de couvrir le solde des frais). Idinvest Partners et les distributeurs ont accepté de différer le paiement de leur rémunération sans percevoir d'intérêt de retard.



STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Idivest Expansion 2016 privilégiera la prise de Participations dans des PME européennes présentant, selon l'analyse faite par Idivest Partners, des perspectives de croissance forte de leur chiffre d'affaires. La décision d'investir sera prise après une analyse complète du marché de ladite entreprise, de son positionnement sur ce marché, de la qualité de son management et de son aptitude à mener le développement de l'activité.

Idivest Partners a présélectionné pour le compte d'Idivest Expansion 2016 un certain nombre d'opportunités d'investissement dans des sociétés correspondant au volume d'investissement requis. Idivest Expansion 2016 s'engage à réaliser des investissements dans au moins 3 sociétés et envisage d'investir dans un portefeuille constitué de 3 à 20 sociétés. Le nombre de participations sera notamment fonction du montant des souscriptions recueillies par Idivest Expansion 2016. Si ce montant est inférieur à 3 millions d'euros, Idivest Expansion 2016 renoncera à l'opération. Afin d'offrir une diversification du risque, Idivest Expansion 2016 ne pourra en aucun cas investir plus de 40% des souscriptions dans une même entreprise. Une attention toute particulière est portée à la diversification de ce portefeuille dans les secteurs d'investissement qui reflètent l'expertise d'investissement d'Idivest Partners à savoir:

- le secteur de l'industrie
- le secteur des technologies de l'information
- le secteur de la santé
- le secteur des services
- le secteur de l'hôtellerie
- le secteur de l'environnement
- le secteur du cinéma

Idivest Partners considère que la taille envisagée du portefeuille de Participations permet d'obtenir une bonne diversification des actifs en portefeuille de nature à atténuer le risque de perte en capital.

A la date du visa du prospectus de l'offre, Idivest Partners a présélectionné un nombre d'opportunités d'investissement dans des sociétés correspondant au volume d'investissement requis, la sélection finale des sociétés sera en principe réalisée par Idivest Partners.



PRÉSENTATION D'IDINVEST PARTNERS

Idinvest Partners est un acteur reconnu du Private Equity mid-market en Europe depuis près de 20 ans et possède une expertise reconnue par l'ensemble des clients institutionnels et réseaux de gestion privée.

Au 31 décembre 2015, Idinvest Partners gère ou conseille un encours global de 6 milliards d'euros. L'intégralité de ses encours est dédiée au financement de la croissance de PME et ETI françaises et européennes et se répartit de la manière suivante :

4 FONDS DE DETTE MEZZANINE
PME

4 FONDS DE DETTE SENIOR
ETI

14 FONDS DE CAPITAL TRANSMISSION
PME et ETI

60 FONDS DE CAPITAL CROISSANCE
PME

4 SOCIÉTÉS HOLDING
PME

La Société de Gestion a développé une gamme complète de produits ainsi que des partenariats forts avec ses investisseurs, fondés sur une connaissance approfondie de leurs besoins. Ces performances, régulièrement situées dans le top quartile¹⁴, sont conformes aux standards GIPS établis par le CFA Institute¹⁵ et sont auditées par KPMG.

Grâce à sa présence sur tous les segments de croissance, Idinvest Partners bénéficie d'un accès privilégié à de nombreuses sociétés. Ce positionnement permet à Idinvest Partners d'avoir un angle spécifique dans l'analyse des dossiers d'investissement et une vision complète des cycles de vie des sociétés afin de les accompagner ensuite dans leur croissance. Depuis sa création, Idinvest Partners soutient l'économie française et européenne à travers ses financements dans des secteurs-clés.

Idinvest Partners gèrera le portefeuille de Participations d'Idinvest Expansion 2016 suivant un contrat de gestion et assurera dans ce cadre la constitution et le suivi de son portefeuille de Participations dans des Sociétés ISF.

¹⁴Source : www.sicavonline.fr qui établit un classement des sociétés de gestion relatif aux FIP et FCPI gérés.

¹⁵Ces standards permettent aux investisseurs de comparer les performances sur investissements en recourant à une méthode fondée sur le principe de la comparabilité par catégories d'investissements semblables.



INVESTISSEUR EN CAPITAL CROISSANCE

Avec 1,4 milliard d'euros sous gestion, Idivest Partners est l'un des investisseurs en capital croissance les plus actifs en Europe. L'équipe a investi à ce jour dans plus de 130 entreprises européennes innovantes à forte croissance avec pour objectif de favoriser leur développement et leur internationalisation.

Idivest Partners dispose d'une capacité régulière et pérenne d'investissement : 160 millions d'euros sont investis chaque année dans des PME innovantes, selon une méthodologie extrêmement sélective. Au total, près d'1,4 milliard d'euros sont gérés à travers plus de 60 FCPI, FIP et holdings ISF.

En 2009, Idivest Partners a décidé de créer et de conseiller Holding Entreprises et Patrimoine, une holding ISF qui a fait l'objet d'une offre au public visée par l'AMF. Avec un capital de plus de 10 millions d'euros, Holding Entreprises et Patrimoine avait investi le 15/06/2009, plus de 90% des montants collectés dans 8 entreprises.

En 2015, Idivest Partners a lancé et géré Idivest Expansion 2015, la première holding ISF depuis 2010 qui a fait une offre publique visée par l'AMF. Elle a collecté plus de 10 millions d'euros et investi plus de 90% des montants collectés dans 7 entreprises.

UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE, AVEC DE FORTES EXPERTISES SECTORIELLES

L'équipe composée de 12 professionnels de l'investissement s'appuie sur une forte expertise dans le domaine du digital. Nous travaillons également avec une équipe de professionnels dédiée au secteur des énergies renouvelables, dont 4 collaborateurs détachés par EDF et présents dans nos bureaux. Enfin, nous co-investissons avec Kurma, spécialiste de la santé, et profitons de l'expertise de toute leur équipe. Une équipe de plus de 20 personnes accompagne également l'équipe d'investissement dans le suivi du portefeuille et la gestion financière, comptable et juridique des véhicules d'investissement.

UNE CONTRIBUTION ACTIVE AU DÉVELOPPEMENT DES SOCIÉTÉS

Tout en respectant l'indépendance des entreprises, Idivest Partners apporte son expérience dans différents domaines : orientations stratégiques, gestion de la croissance, recrutement des équipes dirigeantes, partenariats technologiques et commerciaux.

UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT AMBITIEUSE

Idivest Partners investit entre 10 et 15 millions d'euros (au travers de FCPI, FIP, FPCI et de holdings), dans des sociétés à forte composante technologique, prioritairement lors de leur premier ou deuxième tour de financement. Par ailleurs, au cas par cas, l'équipe investit dans des sociétés plus jeunes (capital d'amorçage) ou plus mûres, déjà rentables et à la recherche de fonds pour profiter de nouvelles opportunités de croissance (capital développement).

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES ET GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

- **Risque de perte totale ou partielle en capital ou de mauvaise rentabilité** en cas d'échec du projet financé inhérent à tout investissement en capital.
- **Risque d'illiquidité des titres d'Idinvest Expansion 2016** : les titres d'Idinvest Expansion 2016 ne sont pas négociés sur un marché d'instruments financiers et Idinvest Expansion 2016 ne peut pas garantir cette liquidité, qui va dépendre de celle de ses propres investissements à l'issue du délai de conservation de cinq (5) ans.
- **Risque de rejet de la demande de souscription au capital de la Société**, soit parce que le souscripteur n'a pas respecté les conditions de souscription, soit parce que les 300.000 BSA A, objets de la présente offre, auront été intégralement souscrits et exercés, les demandes de souscription étant traitées selon leur ordre d'arrivée.
- **Risque de non réalisation du projet** : dans le cas où le Conseil d'administration déciderait de renoncer à l'augmentation de capital si, au plus tard à la date du 2 juin 2016, le montant total des actions A souscrites est inférieur à trois millions (3.000.000) d'euros. Dans ce cas, la souscription (hors droits d'entrée) sera annulée (n'ouvrant ainsi pas droit à réduction d'ISF) et lui sera restituée dans les meilleurs délais et au plus tard 5 jours ouvrés suivant la décision d'annulation.
- **Risque de diversification limitée de l'investissement** : si les trois cent mille (300 000) BSA A offerts au public venaient à ne pas être intégralement souscrits et exercés, la Société pourrait ne pas avoir les moyens de constituer un portefeuille très diversifié étant précisé, qu'en tout état de cause, Idinvest Partners s'engage à réaliser des investissements dans au moins 3 sociétés.
- **Risque lié à l'absence d'assurance responsabilité civile professionnelle d'Idinvest Expansion 2016** : elle ne disposera pas d'une police d'assurance propre. En revanche, Idinvest Partners a souscrit une police d'assurance RCP & RCMS pour l'ensemble de ses activités de gestion de portefeuille et notamment la gestion du portefeuille d'Idinvest Expansion 2016.
- **Risque lié au niveau des frais supportés par Idinvest Expansion 2016** : Les taux de frais par catégorie détaillés en page 6 correspondent à un maximum calculé en moyenne annuelle sur une durée théorique de huit ans. La durée de vie d'Idinvest Expansion 2016 peut toutefois aller au-delà de 8 ans, si bien que le montant global des frais prélevés pourrait excéder 32,62% des montants souscrits. Toutefois, le montant des frais et commissions directs et indirects imputés au titre d'une souscription dans Idinvest Expansion 2016, visé à l'article 885-0 V bis du CGI, sera plafonné par décret.
- **Risque lié aux conflits d'intérêts** : Idinvest Partners pourrait décider de faire investir Idinvest Expansion 2016 dans des Sociétés ISF qui sont, à la date de l'investissement d'Idinvest Expansion 2016, détenues par un ou plusieurs véhicules gérés par Idinvest Partners ou qui co-investiront avec lesdits véhicules gérés dans des Sociétés ISF. Afin de gérer au mieux ces conflits d'intérêts, Idinvest Partners dispose d'une politique de gestion de conflits d'intérêts décrite dans le Prospectus¹⁶, laquelle prévoit notamment que les co-investissements seront réalisés en principe dans des conditions similaires, notamment financières (sous réserve des spécificités propres à chaque véhicule concerné).

COMMENT SOUSCRIRE ET EXERCER LES BSA A ÉMIS PAR IDINVEST EXPANSION 2016 ?

- **Etablissement du questionnaire blanchiment et connaissance client**
- **Envoi du dossier d'investissement (récépissé de démarchage, bulletin de souscription des BSA A et bulletin d'exercice des BSA A) complété et signé incluant les pièces justificatives et le moyen de paiement de la souscription ainsi que celui des droits d'entrée)**
- **Validation du dossier d'investissement** à la date de validation (cf. tableau ci-dessous) suivant la réception du dossier d'investissement : votre dossier sera validé s'il est complet et correctement rempli.
- **Faculté de rétractation pendant un délai de 48h :** vous disposez à compter de la date de validation qui vous est applicable d'une possibilité de renoncer à votre souscription par envoi d'un mail avec accusé de réception à l'adresse figurant sur votre dossier d'investissement. Dans ce cas, vous êtes remboursés dans les meilleurs délais.
- **Validation définitive de votre souscription au plus tard le 2 juin 2016 :** L'Offre sera annulée si le montant total des souscriptions reçues hors droits d'entrée est inférieur à 3.000.000 d'euros. Dans ce cas, le montant de votre souscription et de vos droits d'entrée vous sera restitué dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 5 jours ouvrés suivant la décision d'annulation.

Date de réception du Dossier d'Investissement	Date de validation du Dossier d'Investissement	Délai de Rétractation
Au plus tard le 19 avril 2016 minuit	20 avril 2016 minuit	Du 21 au 22 avril 2016 minuit
Au plus tard le 26 avril 2016 minuit	27 avril 2016 minuit	Du 28 avril au 29 avril 2016 minuit
Au plus tard le 2 mai 2016 minuit	3 mai 2016 minuit	Du 4 au 5 mai 2016 minuit
Au plus tard le 10 mai 2016 minuit	11 mai 2016 minuit	Du 12 au 13 mai 2016 minuit
Au plus tard le 17 mai 2016 minuit	18 mai 2016 minuit	Du 19 au 20 mai 2016 minuit
Au plus tard le 24 mai 2016 minuit	25 mai 2016 minuit	Du 26 au 27 mai 2016 minuit
Au plus tard le 1er juin 2016 minuit	2 juin 2016 minuit	Du 3 au 4 juin 2016 minuit

DIFFUSION DE L'OFFRE ET INFORMATIONS DISPONIBLES

L'Offre est commercialisée conformément aux modalités décrites dans le Prospectus¹⁷ disponible sur le site Internet www.idinvest.com. Le dossier de souscription est disponible sur simple demande au siège d'Iinvest Partners et auprès des Placeurs de l'Offre dont la liste figure sur le site www.idinvest.com.

Iinvest Partners publiera par ailleurs sur son site Internet le rapport annuel de gestion relatif à Iinvest Expansion 2016 ainsi que différents éléments sur son activité¹⁸.

Iinvest Expansion 2016 adressera à chaque souscripteur:

- au plus tard le 15 septembre 2016, l'attestation fiscale de réduction d'ISF,
- à compter de 2017, l'attestation fiscale d'exonération d'ISF ainsi qu'une lettre d'information annuelle sur les frais.

¹⁶Pour plus de détails, cf. Prospectus (partie II §4.11).

¹⁷Pour plus de détails, cf. Prospectus (partie I § E3 §2).

¹⁸Pour plus de détails, cf. Prospectus (partie II § 24).

**IDINVEST EXPANSION 2016 S.A.
C/O IDINVEST PARTNERS
117, AVENUE DES CHAMPS ELYSÉES
75008 PARIS
TEL : 01 58 18 56 56
WWW.IDINVEST.COM**